



FIDAUDIT

**KPMG Audit**  
224, rue Carmin  
CS 17610  
31676 Labège Cedex

**Cabinet Mazars**  
Green Park III  
298, allée du Lac  
31670 Labège

**Fidaudit**  
Parc de la Plaine  
2, impasse Couzinet - BP 95818  
31505 Toulouse Cedex

# *Figeac Aéro S.A.*

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions et engagements réglementés**

*Assemblée générale d'approbation des comptes de  
l'exercice clos le 31 mars 2019*

Exercice clos le 31 mars 2019  
Figeac Aéro S.A.  
Zone Industrielle de l'Aiguille - 46100 Figeac

Référence : PS - 193.065 RCA



FIDAUDIT

**KPMG Audit**  
224, rue Carmin  
CS 17610  
31676 Labège Cedex

**Cabinet Mazars**  
Green Park III  
298, allée du Lac  
31670 Labège

**Fidaudit**  
Parc de la Plaine  
2, impasse Couzinet - BP 95818  
31505 Toulouse Cedex

## **Figeac Aéro S.A.**

Siège social : Zone Industrielle de l'Aiguille - 46100 Figeac  
Capital social : €. 3.280.736,76

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Exercice clos le 31 mars 2019

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation. Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

**Figeac Aéro S.A.**  
*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions  
et engagements réglementés  
5 août 2019*

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

**Abandon de créance au profit de Figeac Aero North América**

Personne concernée : Monsieur Jean-Claude MAILLARD, Président Directeur Général de Figeac Aéro S.A et Chairman de Figeac Aero North América.

Nature et objet : Le Conseil d'Administration du 22 février 2019 a autorisé un abandon de créance de 7.000.000 \$ au profit de Figeac Aero North América. Le protocole d'abandon de créance organisant cette opération a été signé par les deux sociétés le 22 mars 2019.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvé par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Les commissaires aux comptes

Fait à Labège et Toulouse, le 6 août 2019

**KPMG Audit**  
*Département de KPMG S.A.*

**Mazars**

**Fidaudit**

Pierre Subreville  
*Associé*

Hervé Kerneis  
*Associé*

Bruno Agez      Stéphane Michel  
*Associés*